

# Les enjeux de l'aménagement du territoire présentés aux habitants

Favoriser l'épanouissement des habitants, améliorer leur santé et la qualité de l'environnement, affirmer le rayonnement du territoire. Tels sont les objectifs du projet d'aménagement stratégique porté par les agglos Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Première étape avant la définition du schéma de cohérence territoriale qui dessinera le territoire pour les 20 prochaines années.

PAR ROBERT LEFEBVRE  
lens@lavoxdunord.fr

**LENS - HÉNIN.** Le projet d'aménagement stratégique, première étape du schéma de cohérence territoriale, a été présenté à Lens et Hénin lors de deux réunions publiques qui n'ont pas attiré les foules.

**« Réduire le besoin de voiture, laquelle a envahi l'espace. »**

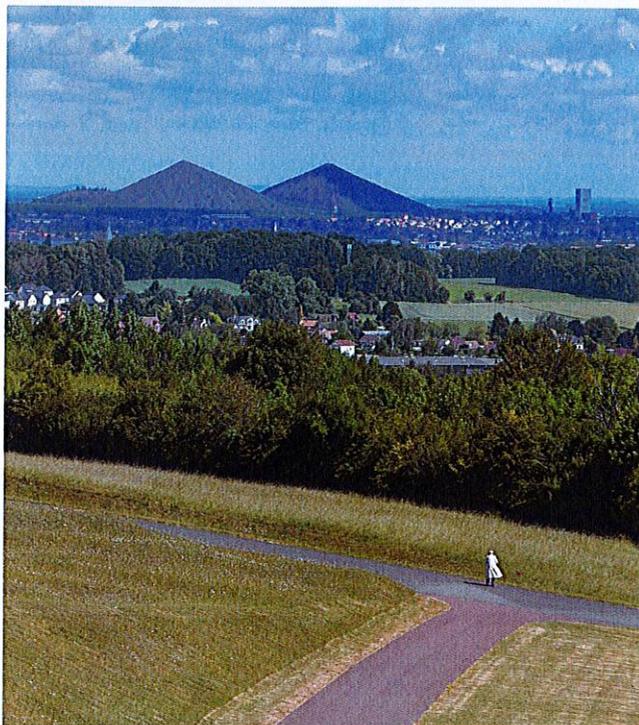
L'occasion pour le syndicat mixte du SCOT de présenter les orientations que les élus entendent prendre en matière d'aménagement du territoire sur les 20 prochaines années.

« Il faut offrir un habitat de qualité tout en préservant les espaces naturels », dresse Marcello Della Franca, maire (PS) de Montigny-en-Gohelle et président du SCOT. En dix ans, le territoire a grignoté 1 000 hectares (l'équivalent de 1 000 terrains de football) d'espaces naturels pour se développer. Moitié pour l'habitat, moitié pour le développement économique. Mais la loi Climat et résilience fixe à l'horizon 2050 l'artificialisation zéro.

« Si on prend de la surface, on doit en rendre l'équivalent à la nature », détaille le président du SCOT. « Il va donc falloir trouver les formes urbaines qui permettront d'accueillir les gens sans s'étaler. » Car ces dernières années, la tendance est à la hausse de la population dans l'ar-

rondissement.

Pour éviter l'étalement, plusieurs leviers sont envisagés : un habitat



Le projet d'aménagement stratégique des agglos Lens-Liévin et Hénin-Carvin est en cours d'élaboration. Il définit les orientations du territoire en matière d'aménagement pour les vingt prochaines années. PHOTO ARCHIVES FLORENT MOREAU

moins consommateur d'espace (constructions à la verticale), la valorisation des équipements existants, le développement des services de proximité et d'une offre commerciale complémentaire entre les centres-villes et les périphéries commerciales.

Un moyen de « réduire le besoin de voiture, laquelle a envahi l'espace ». En s'appuyant aussi sur les transports en commun (13 gares ferroviaires) et en développant les mobilités douces (vélo, trottinette, covoiturage).

## RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Côté santé, le projet d'aménagement compte « renforcer l'accès aux soins en intensifiant l'offre de soins », notamment via le futur centre hospitalier de Lens mais aussi en renforçant la coopération avec les structures médicales des territoires voisins.

Il prévoit aussi de réduire l'exposition des habitants aux nuisances et risques naturels (autoroutes, radon, inondations) qui ont un impact sur la santé. Les espaces naturels du secteur ont vocation à être préservés (trame verte et bleue, chaîne des parcs, archipel vert). Pour favoriser leur rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale, les deux agglos mettent sur leurs pôles d'excellence (Louvre-Lens, Euralogistic, Stade couvert de Liévin, Faculté Jean-Perrin...) et entendent « conforter les atouts touristiques du territoire ».

Le projet d'aménagement stratégique sera débattu en mars par les élus des deux agglomérations en vue d'une adoption du schéma de cohérence territoriale au printemps 2024.

Les plans locaux d'urbanisme devront alors se conformer à ses orientations. ■

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)